

# Le site Calice68

## ...en pratique (n°3)

### Fonctionnement des réservations dans Calice68

#### Qui peut en faire ?

- => N'importe quel habitant du Haut-Rhin inscrit ou non dans une bibliothèque
- => Une bibliothèque qui ne possède pas un document demandé par un de ses lecteurs

#### Comment faire ?

Après recherche du document dans le catalogue, on choisit la bibliothèque la plus proche de son domicile s'il y en a plusieurs, et on clique sur "Réserver"

Ensuite on remplit un petit formulaire de demande : (un mail est obligatoire)

Exemple pour un particulier :	Exemple pour une bibliothèque :
<p>Bibliothèque : Médiathèque Départementale du Haut-Rhin</p> <p>Vos Nom et Prénom : Francis Bongrand</p> <p>Votre message : Je suis inscrit à la bibliothèque de la ville de Colmar Mon n° emprunteur est le : 1235456789</p> <p>Votre adresse E-mail : bongrand@cg68.fr</p> <p>Code Anti-spam : 3e457 3e457</p> <p>Envoyer - Annuler</p>	<p>Bibliothèque : Médiathèque Départementale du Haut-Rhin</p> <p>Vos Nom et Prénom : Médiathèque de Soultz</p> <p>Votre message : Document à faire parvenir via la navette pour le point-relais de Guebwiller A réserver à M. Albert MULLER</p> <p>Votre adresse E-mail : mediatheque.soultz@wanadoo.fr</p> <p>Code Anti-spam : 3e457 3e457</p> <p>Envoyer - Annuler</p>

Ce mail est envoyée à la bibliothèque notée à la première ligne ; une copie de ce mail est envoyé à l'internaute pour qu'il ait une trace de sa demande.

Pour la bibliothèque détentrice du document qui reçoit le mail :

- Prévenir le lecteur, par retour du mail, si le document est disponible ou non et dans quel délai
- S'il n'est pas inscrit, lui préciser les modalités, pour qu'il puisse l'emprunter (sinon ce sera une simple consultation sur place)

#### Comment une bibliothèque contrôle le prêt de ses documents dans ce réseau ?

Vous devez créer une carte de lecteur "Calice68" sur laquelle vous enregistrerez les documents, pour avoir une trace du prêt.

#### Comment la bibliothèque, qui reçoit temporairement le document, le prête ?

Vous téléchargez la notice depuis Calice68 puis vous l'importez dans votre logiciel pour pouvoir le prêter => fiche "Comment télécharger des notices de Calice" à voir sur Calice68, rubrique "Ressources" (en haut à gauche de la page d'accueil)

#### Rôle de la navette MD68 :

Elle peut servir de "boite aux lettres" pour le prêt entre bibliothèques.

=> Dans ce cas veuillez joindre aux documents une fiche mentionnant la provenance des docs et vers quelle bibliothèque ils doivent aller => fiche "Transit des documents par la navette" à télécharger sur Calice68, rubrique "Ressources"

Ensuite vous déposez les documents dans votre point-relais où vous les rendez également une fois le prêt terminé, en joignant la même fiche que précédemment, mais en remplissant la ligne "Rendus"